

Lannion-Trégor Communauté

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PLOUGUIEL

Par arrêté n° 19/327 en date du 6 septembre 2019, le Président de Lannion-Trégor Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de Plouguiel engagée par délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté le 26 septembre 2017.

Objet, dates et durée de l'enquête publique

L'enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de Plouguiel se déroulera du 7 octobre 2019 à 9h00 au vendredi 8 novembre 2019 inclus à 16h00, soit pendant 33 jours consécutifs.

Ce projet porte sur :

- L'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU7 située au centre-bourg et de la zone 2AU12 située à la Roche Jaune.
- La modification des pièces écrites du règlement relatives à l'aspect extérieur des constructions et à l'aménagement de leurs abords (toiture et clôtures)

Le dossier soumis à enquête publique comprend les pièces prévues à l'article R.123-8 du Code de l'Environnement :

- Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme soit les documents suivants :
 - Une note de présentation de la modification du Plan Local d'Urbanisme
 - Le règlement (pièces écrites et pièces graphiques) associé aux zones 2AU7 et 2AU12 avant et après modification
 - Les orientations d'aménagement et de programmation relatives aux zones dont il s'agit
 - Le règlement (pièces écrites) en rapport avec l'aspect extérieur des constructions et à l'aménagement de leurs abords avant et après modification
- L'évaluation environnementale et son résumé non technique
- Une note dans laquelle sont mentionnés les textes qui régissent l'enquête publique, la manière avec laquelle cette dernière s'insère dans la procédure relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme et la décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête par Lannion-Trégor Communauté.
- L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Bretagne
- Les avis des Personnes Publiques Associées
- Les pièces administratives afférentes à la procédure (arrêté de mise à l'enquête, avis au public, délibération,...).

Commissaire enquêteur

Le Tribunal Administratif de Rennes a désigné, par décision en date du 7 août 2019, Madame Catherine Blanchard, ingénieur principal FPT en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Lieux de l'enquête publique, consultation du dossier d'enquête publique, Observations

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Plouguiel pendant la durée de l'enquête, du 7 octobre 2019 au 8 novembre 2019 inclus :

- Les lundi, mardi et mercredi : de 08h00-12h00 (9h00 le lundi 7 octobre) et de 13h00-17h00
- Le jeudi : de 08h00-12h00
- Le vendredi : de 08h00-12h00 et de 13h00-16h00

L'ensemble du dossier d'enquête publique pourra également être consulté sur un poste informatique en mairie de Plouguiel pendant la durée de l'enquête aux mêmes dates et horaires.

Il sera également disponible sur le site internet de la communauté d'agglomération www.lannion-tregor.com ainsi que sur le site internet de la commune www.mairie-plouguiel.fr.

Chacun pourra prendre connaissance du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Le public pourra adresser ses observations et propositions à la commissaire enquêteur :

- Par voie postale à la commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Plouguiel, rue de Tréguier, 22220 Plouguiel.
- Par voie écrite ou orale lors des permanences tenues par la commissaire enquêteur et fixées ci-dessous.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante plu@lannion-tregor.com (dans ce cas, noter en objet du courriel « Observations modification PLU de Plouguiel pour commissaire enquêteur » et notez que l'enquête sera close le 8 novembre 2019 à 16h00).

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Lannion-Trégor Communauté avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L. 123-11 du code de l'environnement.

Permanences de la Commissaire enquêteur

La commissaire enquêteur sera présente à la mairie de Plouguiel pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Le 7 octobre 2019 de 9h00 à 12h00
- Le 16 octobre 2019 de 9h00 à 12h00
- Le 29 octobre 2019 de 13h00 à 17h00
- Le 8 novembre 2019 de 13h00 à 16h00

Clôture de l'enquête

A l'expiration du délai de l'enquête, soit le 8 novembre 2019 à 16h00, le registre d'enquête sera clos et signé par la commissaire enquêteur.

Après clôture de l'enquête, la commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours le Président de Lannion-Trégor Communauté et lui remettra un procès-verbal de synthèse où seront consignées les observations écrites et orales. Le Président de Lannion-Trégor Communauté disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Rapport et conclusions

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, la commissaire enquêteur transmettra au Président de Lannion-Trégor Communauté, le dossier de l'enquête accompagné du registre des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non.

Simultanément, elle transmettra une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal administratif de Rennes.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêteur sera déposée au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, en mairie de Plouguiel et en Préfecture des Côtes d'Armor pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêteur sera publiée sur le site internet www.lannion-tregor.com ainsi que sur le site de la commune de Plouguiel, www.mairie-plouguiel.fr pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Autorité compétente

A l'issue de l'enquête publique, la modification du plan local d'urbanisme de la commune de Plouguiel, éventuellement modifiée pour tenir compte des observations du public, des avis qui ont été joints au dossier d'enquête et du rapport de la commissaire enquêteur, sera approuvée par délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté.

Le Plan Local d'Urbanisme ainsi approuvé sera tenu à la disposition du public et mention de cette approbation sera faite dans la presse.

Des informations sur le projet soumis à enquête publique peuvent être demandées auprès de Mr Joël Le Jeune, Président de Lannion-Trégor Communauté.